



**NEW BRUNSWICK
REGULATION 94-92**

under the

**HIGHWAY ACT
(O.C. 94-496)**

Filed July 27, 1994

Under section 38 of the *Highway Act*, the Lieutenant-Governor in Council, on the recommendation of the Minister, makes the following Regulation:

2010, c.31, s.64

1 This Regulation may be cited as the *Controlled Access Highways in Kings County Regulation - Highway Act*.

2 The highways or portions of highways in Kings County in Schedule A are designated as controlled access highways under the categories specified in the Schedule.

3 *This Regulation comes into force on August 15, 1994.*

**RÈGLEMENT DU
NOUVEAU-BRUNSWICK 94-92**

pris en vertu de la

**LOI SUR LA VOIRIE
(D.C. 94-496)**

Déposé le 27 juillet 1994

En vertu de l'article 38 de la *Loi sur la voirie*, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du Ministre, établit le règlement suivant :

2010, ch. 31, art. 64

1 Le présent règlement peut être cité sous le titre : *Règlement sur les routes à accès limité dans le comté de Kings - Loi sur la voirie*.

2 Les routes ou les parties des routes du comté de Kings décrites à l'annexe A sont désignées comme des routes à accès limité suivant les catégories précisées dans l'annexe.

3 *Le présent règlement entre en vigueur le 15 août 1994.*

SCHEDULE A
KINGS COUNTY
PART I - Route 1

**Route 1 - Saint John/Kings County Line to Kings/
Westmorland County Line**

1 All that portion of Route 1 from the boundary between Saint John County and Kings County to the boundary between Kings County and Westmorland County located in Rothesay Parish, Hampton Parish, Norton Parish, Sussex Parish, Cardwell Parish and Studholm Parish, Kings County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 1 and the boundary between Saint John County and Kings County; thence in an easterly direction along the centre line of Route 1 for a distance of approximately 91.863 km to the boundary between Kings County and Westmorland County, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

2004-101; 2016-17

Fox Farm Road

2 All those portions of Fox Farm Road located in Rothesay Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Fox Farm Road and the centre of the grade separation for Route 1; thence in a westerly direction along the centre line of Fox Farm Road for a distance of 100 m, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Fox Farm Road and the centre of the grade separation for Route 1; thence in an easterly direction along the centre line of Fox Farm Road for a distance of 99 m.

2016-17

ANNEXE A
COMTÉ DE KINGS
PARTIE I - Route 1

**Route 1 - De la limite séparant les comtés de Saint
John et de Kings jusqu'à la limite séparant les comtés
de Kings et de Westmorland**

1 Toute la partie de la route 1 à partir de la limite entre le comté de Saint John et le comté de Kings jusqu'à la limite entre le comté de Kings et le comté de Westmorland située dans les paroisses de Rothesay, de Hampton, de Norton, de Sussex, de Cardwell et de Studholm, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 1 et de la limite séparant les comtés de Saint John et de Kings, de là en direction est le long de la ligne centrale de la route 1 sur une distance approximative de 91,863 km jusqu'à la limite séparant les comtés de Kings et de Westmorland, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

2004-101; 2016-17

Chemin Fox Farm

2 Toute la partie du chemin Fox Farm située dans la paroisse de Rothesay, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Fox Farm et du centre de la séparation de niveaux de la route 1, de là en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Fox Farm sur une distance de 100 m;

partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Fox Farm et du centre de la séparation de niveaux de la route 1, de là en direction est le long de la ligne centrale du chemin Fox Farm sur une distance de 99 m.

2016-17

Route 111 - Interchange (Rothesay)

3 All that portion of the ramp located in Rothesay Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of the ramp and the centre of the median for Route 1; thence in a westerly direction along the centre line of the travelled portion of the ramp for a distance of approximately 212 m to the intersection of the centre lines of the travelled portions of the ramp and Campbell Drive.

2016-17

Palmer Brook Road

4 All that portion of Palmer Brook Road located in Rothesay Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Palmer Brook Road and the centre of the median for Route 1; thence in a northerly direction along the centre line of Palmer Brook Road for a distance of 270 metres.

Route 100 - Hall Road at Hampton

5 All those portions of Route 100 located in Hampton Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 100 and the centre of the median for Route 1; thence in an easterly direction along the centre line of Route 100 for a distance of 271 m to the intersection of the travelled portions of Route 100 and Villa Drive, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 100 and the centre of the median for Route 1; thence in an westerly direction along the centre line of Route 100 for a distance of 881 m to the intersection of the travelled portions of Route 100 and Route 121.

2016-17

Route 111 - l'échangeur (Rothesay)

3 Toute la partie de la bretelle de raccordement située dans la paroisse de Rothesay, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la bretelle et du centre de la médiane de la route 1, de là en direction ouest le long de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la bretelle sur une distance approximative de 212 m jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la bretelle et de la promenade Campbell.

2016-17

Chemin Palmer Brook

4 Toute la partie du chemin Palmer Brook située dans la paroisse de Rothesay, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Palmer Brook et du centre de la médiane de la Route 1; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Palmer Brook sur une distance de 270 mètres.

Route 100 - Chemin Hall, à Hampton

5 Toute la partie de la route 100 située dans la paroisse de Hampton, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 100 et du centre de la médiane de la route 1, de là en direction est le long de la ligne centrale de la route 100 sur une distance de 271 m jusqu'à l'intersection des parties servant à la circulation de la route 100 et de la promenade Villa;

partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 100 et du centre de la médiane de la route 1, de là en direction ouest le long de la ligne centrale de la route 100 sur une distance de 881 m jusqu'à l'intersection des parties servant à la circulation de la route 100 et de la route 121.

2016-17

Bloomfield Ridge South Road (West)

2005-120

6 All that portion of Bloomfield Ridge South Road located in Norton Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway on the south side of Bloomfield Ridge South Road and a **level IV** access controlled highway on the north side of the Bloomfield Ridge South Road and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Bloomfield Ridge South Road and the centre of the median for Route 1; thence in a northwesterly direction along the centre line of Bloomfield Ridge South Road for a distance of 275 metres.

2005-120

Bloomfield Ridge South Road (East)

2005-120

6.1 All that portion of Bloomfield Ridge South Road located in Norton Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Bloomfield Ridge South Road and the centre of the median for Route 1; thence in a southeasterly direction along the centre line of Bloomfield Ridge South Road for a distance of 180 metres.

2005-120

Route 124

7 All that portion of Route 124 located in Norton Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 124 and the centre of the median for Route 1; thence in a northerly direction along the centre line of Route 124 for a distance of 165 metres.

Chemin Bloomfield Ridge South (Ouest)

2005-120

6 Toute la partie du chemin Bloomfield Ridge South située dans la paroisse de Norton, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté sud et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté nord du chemin Bloomfield Ridge South, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Bloomfield Ridge South et du centre de la médiane de la Route 1; de là, en direction nord-ouest, le long de la ligne centrale du chemin Bloomfield Ridge South sur une distance de 275 mètres.

2005-120

Chemin Bloomfield Ridge South (Est)

2005-120

6.1 Toute la partie du chemin Bloomfield Ridge South située dans la paroisse de Norton, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Bloomfield Ridge South et du centre de la médiane de la Route 1; de là, en direction sud-est, le long de la ligne centrale du chemin Bloomfield Ridge South sur une distance de 180 mètres.

2005-120

Route 124

7 Toute la partie de la Route 124 située dans la paroisse de Norton, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 124 et du centre de la médiane de la Route 1; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 124 sur une distance de 165 mètres.

Route 865

8 All that portion of Route 865 located in Norton Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway on the east side and a **level IV** access controlled highway on the west side of Route 865 and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 865 and the centre of the median for Route 1; thence in a southerly direction along the centre line of Route 865 for a distance of 230 metres.

2005-120

Route 121 at Town of Sussex

9 All those portions of Route 121 located in Sussex Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 121 and the centre of the median for Route 1; thence in an easterly direction along the centre line of Route 121 for a distance of approximately 304 m to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 121 and Lower Cove Road.

2016-17

Riverview East Drive at Town of Sussex

10 All that portion of Riverview East Drive located in Sussex Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway on the east side and a **level IV** controlled access highway on the west side of Riverview East Drive and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Riverview East Drive that is 190 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 121 and Riverview East Drive; thence in a southerly direction along the centre line of Riverview East Drive for a distance of 130 metres.

2005-120

Route 865

8 Toute la partie de la Route 865 située dans la paroisse de Norton, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté est et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté ouest de la Route 865, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 865 et du centre de la médiane de la Route 1; de là, en direction sud, le long de la ligne centrale de la Route 865 sur une distance de 230 mètres.

2005-120

Route 121, à Town of Sussex

9 Toute la partie de la route 121 située dans la paroisse de Sussex, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 121 et du centre de la médiane de la route 1, de là en direction est le long de la ligne centrale de la route 121 sur une distance approximative de 304 m jusqu'au point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 121 et du chemin Lower Cove.

2016-17

Promenade Riverview East, à Town of Sussex

10 Toute la partie de la promenade Riverview East située dans la paroisse de Sussex, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté est et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté ouest de la promenade Riverview East, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la promenade Riverview East situé à 190 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 121 et de la promenade Riverview East; de là, en direction sud, le long de la ligne centrale de la promenade Riverview East sur une distance de 130 mètres.

2005-120

Marble Street

11 All that portion of Marble Street located in Sussex Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Marble Street and the centre of the median for Route 1; thence in a southerly direction along the centre line of Marble Street for a distance of 130 m.

2004-101; 2016-17

Route 890

12 All that portion of Route 890 located in Sussex Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 890 and the centre of the median for Route 1; thence in a northerly direction along the centre line of Route 890 for a distance of 115 m.

2016-17

Route 111

13 All that portion of Route 111 located in Sussex Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 111 and the centre of the grade separation for Route 1; thence in a southerly direction along the centre line of Route 111 for a distance of approximately 194 m to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 111 and Earnhardt Road.

2016-17

Route 114 near the Village of Sussex Corner

14 All that portion of Route 114 located near the Village of Sussex Corner, Sussex Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Rue Marble

11 Toute la partie de la rue Marble située dans la paroisse de Sussex, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la rue Marble et du centre de la médiane de la route 1, de là en direction sud le long de la ligne centrale de la rue Marble sur une distance de 130 m.

2004-101; 2016-17

Route 890

12 Toute la partie de la route 890 située dans la paroisse de Sussex, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 890 et du centre de la médiane de la route 1, de là en direction nord le long de la ligne centrale de la route 890 sur une distance de 115 m.

2016-17

Route 111

13 Toute la partie de la route 111 située dans la paroisse de Sussex, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 111 et du centre de la séparation de niveaux de la route 1, de là en direction sud le long de la ligne centrale de la route 111 sur une distance approximative de 194 m jusqu'au point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 111 et du chemin Earnhardt.

2016-17

Route 114, près du Village de Sussex Corner

14 Toute la partie de la route 114 située près du village de Sussex Corner, dans la paroisse de Sussex, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 114 and the centre of the grade separation for Route 1; thence in a northerly direction along the centre line of Route 114 for a distance of 375 m.

2016-17

Route 114 near Penobsquis

15 All those portions of Route 114 located near Penobsquis, Cardwell Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 114 and the centre of the median for Route 1; thence in a northwesterly direction along the centre line of Route 114 for a distance of 180 m, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 114 and the centre of the median for Route 1; thence in a southeasterly direction along the centre line of Route 114 for a distance of 170 m.

2016-17

Anagance Ridge Road

16 All that portion of Anagance Ridge Road located in Cardwell Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Anagance Ridge Road and the centre of the median for Route 1; thence in a northerly direction along the centre line of Anagance Ridge Road for a distance of approximately 200 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Anagance Ridge Road and a property access road extending easterly.

Route 895

17 All that portion of Route 895 located in Cardwell Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 895 and the centre of the median for Route 1; thence in a southerly direction

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 114 et du centre de la séparation de niveaux de la route 1, de là en direction nord le long de la ligne centrale de la route 114 sur une distance de 375 m.

2016-17

Route 114, près de Penobsquis

15 Toute la partie de la route 114 située près de Penobsquis, dans la paroisse de Cardwell, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 114 et du centre de la médiane de la route 1, de là en direction nord-ouest le long de la ligne centrale de la route 114 sur une distance de 180 m;

partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 114 et du centre de la médiane de la route 1, de là en direction sud-est le long de la ligne centrale de la route 114 sur une distance de 170 m.

2016-17

Chemin Anagance Ridge

16 Toute la partie du chemin Anagance Ridge située dans la paroisse de Cardwell, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Anagance Ridge et du centre de la médiane de la Route 1; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Anagance Ridge sur une distance approximative de 200 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Anagance Ridge et d'un chemin d'accès se prolongeant vers l'est.

Route 895

17 Toute la partie de la Route 895 située dans la paroisse de Cardwell, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 895 et du centre de la médiane de la Route 1; de là, en direction

along the centre line of Route 895 for a distance of 175 metres.

PART II - Route 2

Route 2 - Queens/Kings County Line to Kings/Westmorland County Line

18 All that portion of Route 2 from the boundary between Queens County and Kings County to the boundary between Kings County and Westmorland County located in Studholm Parish and Havelock Parish, Kings County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 2 and the boundary between Queens County and Kings County; thence in an easterly direction along the centre line of Route 2 for a distance of approximately 23.716 km to the boundary between Kings County and Westmorland County, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

2016-17

PART III - Route 7

Route 7 – Queens/Kings County Line to Kings/Saint John County Line

2016-17

19 All that portion of Route 7 from the boundary between Queens County and Kings County to the boundary between Kings County and Saint John County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 7 and the boundary between Queens County and Kings County; thence in a southerly direction along the centre line of Route 7 for a distance of approximately 16.744 km to the boundary between Kings County and Saint John County, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

2016-17

sud le long de la ligne centrale de la Route 895 sur une distance de 175 mètres.

PARTIE II - Route 2

Route 2 - De la limite séparant les comtés de Queens et de Kings jusqu'à la limite séparant les comtés de Kings et de Westmorland

18 Toute la partie de la route 2 à partir de la limite entre le comté de Queens et le comté de Kings jusqu'à la limite entre le comté de Kings et le comté de Westmorland située dans les paroisses de Studholm et de Havelock, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 2 et de la limite séparant les comtés de Queens et de Kings, de là en direction est le long de la ligne centrale de la route 2 sur une distance approximative de 23,716 km, jusqu'à la limite séparant les comtés de Kings et de Westmorland, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

2016-17

PARTIE III - Route 7

Route 7 – De la limite séparant les comtés de Queens et de Kings jusqu'à la limite séparant les comtés de Kings et de Saint John

2016-17

19 Toute la partie de la route 7 à partir de la limite entre les comtés de Queens et de Kings jusqu'à la limite entre les comtés de Kings et de Saint John, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 7 et de la limite séparant les comtés de Queens et de Kings, de là en direction sud le long de la ligne centrale de la route 7 sur une distance approximative de 16,744 km, jusqu'à la limite séparant les comtés de Kings et de Saint John, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en

biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

2016-17

Route 177 at Blagdon

2016-17

20 All that portion of Route 177 located in Westfield Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre of the grade separation structure for Route 177 and the centre of the travelled portion of Route 7; thence in a westerly direction along the centre line of Route 177 for a distance of approximately 143 m, and

Beginning at the intersection of the centre of the grade separation structure for Route 177 and the centre of the travelled portion of Route 7; thence in an easterly direction along the centre line of Route 177 for a distance of approximately 197 m.

2016-17

Route 102 at Grand Bay-Westfield

2016-17

21 All that portion of Route 102 from Route 177 to Route 7 located in Westfield Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 102 and the centre of the grade separation for Route 7; thence in a northeasterly direction along the centre line of Route 102 for a distance of approximately 1.219 km to the intersection of Route 102 and Route 177.

2016-17

Kingdom Road

2016-17

21.1 All that portion of Kingdom Road located in Westfield Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Route 177, à Blagdon

2016-17

20 Toute la partie de la route 177 située dans la paroisse de Westfield, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection du centre de l'ouvrage de séparation de niveaux de la route 177 et du centre de la partie servant à la circulation de la route 7, de là en direction ouest le long de la ligne centrale de la route 177 sur une distance approximative de 143 m;

partant de l'intersection du centre de l'ouvrage de séparation de niveaux de la route 177 et du centre de la partie servant à la circulation de la route 7, de là en direction est le long de la ligne centrale de la route 177 sur une distance approximative de 197 m.

2016-17

Route 102, à Grand Bay-Westfield

2016-17

21 Toute la partie de la route 102, à partir de la route 177 jusqu'à la route 7, située dans la paroisse de Westfield, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 102 et du centre de la séparation de niveaux de la route 7, de là en direction nord-est le long de la ligne centrale de la route 102 sur une distance approximative de 1,219 km jusqu'au point d'intersection de la route 102 et de la route 177.

2016-17

Chemin Kingdom

2016-17

21.1 Toute la partie du chemin Kingdom située dans la paroisse de Westfield, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Kingdom Road and the centre of the grade separation for Route 7; thence in a southerly direction along the centre line of Kingdom Road for a distance of 142 m.

2016-17

Colonel Nase Boulevard

2016-17

21.2 All that portion of Colonel Nase Boulevard located in Westfield Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Colonel Nase Boulevard and the centre of the grade separation for Route 7; thence in a westerly direction along the centre line of Colonel Nase Boulevard for a distance of approximately 147 m to the property access road going in a north-westerly direction, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Colonel Nase Boulevard and the centre of the grade separation for Route 7; thence in an easterly direction along the centre line of Colonel Nase Boulevard for a distance of 228 m.

2016-17

PART IV - Route 10

Route 10 – Route 1 interchange near Sussex

22 All those portions of Route 10 located in Studholm Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway on the northeast side and a **level IV** controlled access highway on the southwest side and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 10 and the centre of the median of Route 1; thence in a northwesterly direction along the centre line of Route 10 for a distance of approximately 92 metres, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways, and

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Kingdom et du centre de la séparation de niveaux de la route 7, de là en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Kingdom sur une distance de 142 m.

2016-17

Boulevard Colonel Nase

2016-17

21.2 Toute la partie du boulevard Colonel Nase située dans la paroisse de Westfield, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du boulevard Colonel Nase et du centre de la séparation de niveaux de la route 7, de là en direction ouest le long de la ligne centrale du boulevard Colonel Nase sur une distance approximative de 147 m jusqu'au chemin d'accès au bien-fonds orienté vers le nord-ouest;

partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du boulevard Colonel Nase et du centre de la séparation de niveaux de la route 7, de là en direction est le long de la ligne centrale du boulevard Colonel Nase sur une distance de 228 m.

2016-17

PARTIE IV - Route 10

Route 10 – Échangeur de la route 1 près de Sussex

22 Toutes les parties de la route 10 situées dans la paroisse de Studholm, comté de Kings, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** du côté nord-est et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté sud-ouest et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 10 et du centre de la médiane de la route 1; de là, en direction nord-ouest, le long de la ligne centrale de la route 10 sur une distance approximative de 92 mètres, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures;

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 10 and the centre of the median of Route 1; thence in a southeasterly direction along the centre line of Route 10 for a distance of approximately 388 metres to the end of Route 10, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

2004-101; 2005-120; 2017-37

PART V - Route 111

Route 111 - Rothesay to Kings/Saint John County Line

23 All that portion of Route 111 from Route 1 to the boundary between Kings County and Saint John County located in Rothesay Parish, Kings County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 111 and the centre of the median for Route 1; thence in a southerly direction along the centre line of Route 111 for a distance of approximately 3.168 km to the boundary between Kings County and Saint John County, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

2016-17

Dolan Road

24 All that portion of Dolan Road located in Rothesay Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Dolan Road and Route 111; thence in a southerly direction along the centre line of Dolan Road for a distance of 195 metres.

French Village Road

25 All those portions of French Village Road located in Rothesay Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 10 et du centre de la médiane de la route 1; de là, en direction sud-est, le long de la ligne centrale de la route 10 sur une distance approximative de 388 mètres jusqu'à la fin de la route 10, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

2004-101; 2005-120; 2017-37

PARTIE V - Route 111

Route 111 - De Rothesay jusqu'à la limite séparant les comtés de Kings et de Saint John

23 Toute la partie de la route 111, de la route 1 à la limite entre les comtés de Kings et de Saint John, située dans la paroisse de Rothesay, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 111 et du centre de la médiane de la route 1, de là en direction sud le long de la ligne centrale de la route 111 sur une distance approximative de 3,168 km jusqu'à la limite entre le comté de Kings et le comté de Saint John, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

2016-17

Chemin Dolan

24 Toute la partie du chemin Dolan située dans la paroisse de Rothesay, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Dolan et de la Route 111; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Dolan sur une distance de 195 mètres.

Chemin French Village

25 Toute la partie du chemin French Village située dans la paroisse de Rothesay, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of French Village Road and the centre of the grade separation for Route 111; thence in a northerly direction along the centre line of French Village Road for a distance of 160 m, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of French Village Road and the centre of the grade separation for Route 111; thence in a southerly direction along the centre line of French Village Road for a distance of 150 m.

2016-17

PART VI - Route 119

Route 119 - Quispamsis to Gondola Point Bypass

2016-17

26 All that portion of Route 119 from Route 1 to the Ferry Landing located in Rothesay Parish, Kings County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 119 and the centre of the grade separation for the eastbound lanes of Route 1; thence in a northerly direction along the centre line of Route 119 for a distance of approximately 5.698 km to the Ferry Landing at the Kennebecasis River, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

2016-17

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin French Village et du centre de la séparation de niveaux de la route 111, de là en direction nord le long de la ligne centrale du chemin French Village sur une distance de 160 m;

partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin French Village et du centre de la séparation de niveaux de la route 111, de là en direction sud le long de la ligne centrale du chemin French Village sur une distance de 150 m.

2016-17

PARTIE VI - Route 119

Route 119 - De Quispamsis à la voie de contournement de Gondola Point

2016-17

26 Toute la partie de la route 119, de la route 1 au débarcadère du traversier, située dans la paroisse de Rothesay, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 119 et du centre de la séparation de niveaux des voies en direction est de la route 1, de là en direction nord le long de la ligne centrale de la route 119 sur une distance approximative de 5,698 km jusqu'au débarcadère du traversier de la rivière Kennebecasis, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

2016-17

PART VII - Campbell Drive

2007-53

Campbell Drive

2007-53

27 All that portion of Campbell Drive from the intersection of the interchange ramp connecting Campbell Drive and Route 1 to Marr Road located in Rothesay Parish, Kings County, designated as a **level IV** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Campbell Drive and the interchange ramp connecting Campbell Drive and Route 1; thence in a northeasterly direction along the centre line of Campbell Drive for a distance of approximately 1.12 km to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Campbell Drive and Marr Road.

2007-53; 2016-17

95-109; 96-69; 98-92; 2000-54; 2002-69; 2004-101; 2005-120; 2007-53; 2016-17; 2017-37

N.B. This Regulation is consolidated to October 18, 2017.

PARTIE VII - Promenade Campbell

2007-53

Promenade Campbell

2007-53

27 Toute la partie de la promenade Campbell à partir du point d'intersection de la bretelle de raccordement reliant la promenade Campbell et la route 1 au chemin Marr, située dans la paroisse de Rothesay, comté de Kings, désignée comme une route à accès limité de **niveau IV** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Campbell et de la bretelle de raccordement reliant la promenade Campbell et la route 1, de là en direction nord-est le long de la ligne centrale de la promenade Campbell sur une distance approximative de 1,12 km jusqu'au point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Campbell et du chemin Marr.

2007-53; 2016-17

95-109; 96-69; 98-92; 2000-54; 2002-69; 2004-101; 2005-120; 2007-53; 2016-17; 2017-37

N.B. Le présent règlement est refondu au 18 octobre 2017.